

Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 22 Mars 2018

Objet de la délibération : Débat d'Orientation Budgétaire sur la base d'un rapport pour l'exercice 2018.

Délibération prise conformément à l'ordre du jour expédié le 15 mars 2018
Transmise au Contrôle de légalité le 27 mars 2018
Affichée le.....2018

Nombre de Conseillers Syndicaux : 88

En exercice : 88

Présents : 7

Pouvoirs : 0

Excusés : 25

Votants : 7

L'an deux mille dix-sept, le 22 mars 2018 à neuf heures et trente minutes, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers, régulièrement convoqué, a été assemblé au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint-Mandrier-sur-Mer au sein de la Salle Charles APONTE, sous la présidence de Madame Jacqueline REGNAUD, Présidente.

Etaient présents :

<u>Délégués Titulaires</u>	
LE BEAUSSET	Mme GIORDAN Irène
LE REVEST	Mme REGNAUD Jacqueline
PUGET VILLE	M.ROUX Jean-Pierre
SAINT MANDRIER	M.TOULOUSE Christian – Mme DEMIERRE Colette

<u>Délégués Suppléants avec voix délibérative</u>	
LE BEAUSSET	Mme SANTUCCI Maryvonne
SOLLIES-VILLE	M. OLIVIERI Paul

<u>Délégués Suppléants sans voix délibératives</u>
Néant

Pouvoirs :

<u>Pouvoirs</u>
Néant

Excusés :

Absents excusés	
BESSE SUR ISSOLE	M. SALABERT Alain
CAVALAIRE	M. LAURENT Jean-Luc
EVENOS	M. DEBATELLE Alain
FAYENCE	Mme ADER Danièle
FIGANIERES	M. CONSEIL Georges
FLASSANS	Mme HEBERT Aline
LA FARLEDE	Mme GAMBA Mireille - Mme SOUM Anne-Marie
LA VALETTE DU VAR	Mme PLATANIA Sylvie
LE LAVANDOU	Mme CARLETTI Monique
LE THORONET	Mme PELLERIN Annick
LE VAL	Mme BOSSUGE Brigitte
MONTFORT SUR ARGENS	Mme QUINANZONI Lucienne – Mme ROLFE Jacqueline
OLLIOULES	Mme BESSON Carine
PIGNANS	M. BASTIANELLI Jean-Pierre
PIERREFEU	M.LAVAL Christian – Mme CANOLE Maria
SAINTE MANDRIER	M. TOULOUSE Christian – Mme DEMIERRE Colette
SIX FOURS LES PLAGES	Mme ROSTAGNO Agnès
SOLLIES PONT	Mme RAVINAL Danièle - M. COIQUAULT Jean-Pierre
SOLLIES TOUCAS	Mme PERLES Catherine

Accusé de réception en préfecture
083-258301126-20180322-20180322-DAG1-
M. DEBATELLE Alain
Date de transmission : 27/03/2018
Date de réception préfecture : 27/03/2018

Le secrétariat est assuré par M. TOULOUSE Christian pour la commune de Saint Mandrier-sur-Mer

Madame la Présidente du SIVAAD expose au Comité Syndical :

- Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la république relative à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales,
- Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,
- Vu l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que l'article L2312-1 ne s'applique qu'aux établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants,
- Considérant que lorsque l'établissement public de coopération intercommunale compte plus de 10 000 habitants et comprend au moins une commune de 3500 habitants et plus, le rapport sur les orientations budgétaires prévu au deuxième alinéa de l'article L2312-1 comporte la présentation mentionnée au troisième alinéa du même article L2312-1,
- Considérant que la Présidente présente au Comité Syndical dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la dette, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail,
- Considérant que ce rapport donne lieu à un débat,
- Considérant que ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale,

LE COMITE SYNDICAL APRES AVOIR DELIBERE

- Oui l'exposé de Madame la Présidente.
- **PREND ACTE** que les exigences relatives à la présentation du rapport sur les orientations budgétaires ont été accomplies conformément aux règles de fond et de forme organisées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.
- **VOTE** le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2018.

Pour	7
Contre	0
Abstention	0

Accusé de réception en préfecture
083-258301126-20180322-20180322-DAG1-
DE
Date de télétransmission : 27/03/2018
Date de réception préfecture : 27/03/2018

Ainsi fait et délibéré, le 22 mars 2018 à Saint Mandrier-sur-Mer

Pour extrait conforme
La Présidente du SIVAAD
Jacqueline REGNAUD

